

## GT 8 - CONDITIONS DE TRAVAIL DES ICNA EN SNA

Lors de la deuxième réunion de ce GT, la DO a fait des propositions de travail pour modifier le principe de calcul des BO.

L'administration a présenté et détaillé son projet de méthode de révision des BO qui, pour l'essentiel, se décompose en deux phases :

- Une première phase qui consiste en un calcul « grossier » du BO théorique, basé sur les enregistrements PO Radio. Les données 2015 seraient prises en compte pour un premier jet. Le rythme de révision de cette phase serait annuel.
- Une deuxième phase qui, si le calcul lors de la phase précédente montre un écart significatif entre le BO calculé théorique actualisé et le BO présent du terrain, permet de prendre en compte toutes les spécificités de la plateforme pour « coller » au mieux aux besoins. De cette phase découlerait une révision du BO.

Les ouvertures de positions seraient prises en compte à partir de l'outil radio uniquement, pour les chaînes qui le permettent (la majorité). L'inexactitude des PO (positions physiques) déclarées associées avec le bon PO radio utilisé (bonne fréquence sur la bonne position) pose une difficulté. En effet l'utilisation d'une fréquence non associée avec la position armée pourrait fausser les données.

Une position serait considérée comme ouverte si elle enregistre au moins 10 coups d'alternat pendant une tranche de 30' (à partir de l'heure ronde ou demi-ronde).

Pour chaque organisme seraient déterminées 3 périodes de charge (faible, pointe, normale). Ainsi une saisonnalité serait automatiquement définie pour chaque terrain : soit celle qui existe, soit la saisonnalité selon IATA.

**Pour FO, cette nouvelle méthode de révision des BO pose de nombreuses questions :**

- Les nouveaux BO calculés seront ceux issus de besoins d'une année N. Or dans un contexte d'augmentation du trafic comme aujourd'hui, le risque est d'avoir au final un BO toujours sous-évalué. Il faudrait tenir compte de l'évolution du trafic (et donc anticiper), ce qu'a demandé FO mais n'a pas été retenu pour le moment par la DO !
- La suppression des assistants sur positions SIV, piste envisagée pour « économiser » quelques ETP, va bouleverser profondément les principes du métier de contrôleur. Comment se passer d'assistant sans compromettre la sécurité de vols, dégrader les conditions de travail alors même que les APP ont repris des espaces ces dernières années et que le trafic VFR est imprévisible quelle que soit la saison ?



- Des doutes sont émis sur la validité des données communiquées par les terrains : les OS doivent être dans la boucle d'envoi des données (l'envoi de celles-ci par les sub doit être fait en temps et en heure, soit une fois par mois).
- Il est dangereux de prendre en compte trop tôt les CAFs qui ne fournissent pas le nombre d'heures prévues dans le décompte de temps de tenue de poste. Pendant leurs formations, ils n'apportent pas le nombre d'heures prévues aux ouvertures de positions. De plus il ne faut pas les pénaliser en allongeant encore leur temps de formation vers la MU.
- Avec des BO trop ajustés l'effectif en salle sera systématiquement en dessous de ce qui est nécessaire et le détachement hors salle sera plus compliqué. Le travail hors salle doit être pris en compte pour mesurer toute l'implication locale nécessaire pour apporter l'expertise contrôle.
- Il faut faire un état des lieux de l'utilisation des 22 jours d'absences par contrôleur et par centre (formations, anglais, stages, GT) en tenant compte des nouvelles contraintes EASA mais aussi de la suffisance du K=1,1 pour résorber toutes les absences extraordinaires (congés maternité, congés exceptionnels, absences syndicales, détachements non reconnus, ...).

**Révision des BO, oui ! Mais pas à minima, ni à n'importe quel prix ! Le SNNA-FO ne cautionnera pas de nouvelles dégradations de services au prétexte d'optimiser la gestion des personnels.**

**Prochaine réunion le 13 décembre.**

Vos représentants SNNA-FO : Isabelle ESPANET ([isabelle.espanet@aviation-civile.gouv.fr](mailto:isabelle.espanet@aviation-civile.gouv.fr))  
Cédric FAURE ([cedric.faure@aviation-civile.gouv.fr](mailto:cedric.faure@aviation-civile.gouv.fr))  
Laurent NOTEBAERT ([laurent.notebaert@aviation-civile.gouv.fr](mailto:laurent.notebaert@aviation-civile.gouv.fr))

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

**Nom & Prénom :**

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail**

Portable :

**ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116**

Email :

**33704 MERIGNAC CEDEX**

